



DECLARATION LIMINAIRE et COMPTE-RENDU CAPL MUTATIONS A DRFIP NORD 28 JUIN 2018

Après la casse du Code du Travail et l'inversion de la hiérarchie des normes, le gouvernement s'attaque :

- Au libre accès aux filières post baccalauréat et met en place la sélection dès l'entrée en seconde
- Au système de retraite par répartition et aux régimes spéciaux ;
- Aux demandeurs d'emplois à travers la réforme de l'assurance chômage ;
- Au budget de la sécurité sociale entraînant des fermetures massives de services de santé et le déremboursement de médicaments ;
- Aux dernières entreprises publiques en les privatisant...

La Fonction Publique est dans le collimateur. La DGFIP n'y échappe pas.

Les réflexions menées par le Comité Action publique CAP22 sont des plus alarmantes pour l'administration fiscale, ses missions, ses agents. Il y est question de suppressions d'emplois, de restructurations, d'abandons, et voire, d'externalisations de missions.

Ainsi près de 20 000 postes seront supprimés dans les 5 ans.

Concernant les règles de gestion :

A la suite de la fusion des administrations de la DGI et du Trésor Public, les règles de gestions ont été construites et négociées durant plus de deux longues années pour aboutir notamment à un système d'affectations / mutations unique.

Depuis 2015, ces règles négociées sont régulièrement remises en cause au détriment des agent-es, notamment à travers les règles d'affectation des lauréat-es des concours et de la fusion de RAN.

Le directeur général a programmé la destruction des règles de mutation en vigueur à la DGFIP pour les agents de catégorie A, B et C.

Pour le mouvement 2018 c'est déjà :

- L'allongement du délai de séjour de 1 à 2 ans entre deux mutations, sauf situations de rapprochement familial ;
- La suppression du mouvement de mutation complémentaire pour la catégorie C.

A partir de 2020 ce sera :

- La remise en cause de l'affectation RAN/missions/ structures dès le mouvement national qui relèverait d'un mouvement local : ce sera l'affectation au département pour tout le monde et la suppression du zonage pour les gros départements!

- L'allongement du délai de séjour à 3 ans en 1ère affectation et lors de promotions dans une autre catégorie, à l'exception du rapprochement familial.

Ce seront donc le droit à une affectation géographique et fonctionnelle fine dès le

mouvement national et le droit à mutation pour convenance personnelle qui seront remis en cause par l'administration.

Par ailleurs, une réunion Fonction Publique du 25 mai sur les CAP confirme nos craintes sur la réduction du rôle des élu-es. Et en même temps, les élus ne participeraient plus aux instances médicales. Elles permettent notamment de défendre les collègues sur les accidents de service, mise en retraite d'office, reconnaissance du taux d'invalidité...

La CGT Finances Publiques condamne ces reculs et exige le retrait de ces projets. De plus, l'administration a réintroduit le profilage afin de pourvoir les postes hors métropole, système totalement opaque qui remet en cause la règle de l'ancienneté.

Nous le rejetons fermement.

En outre, l'Administration remet en cause le système de mutation liée. La direction générale nous réaffirme, que l'examen des demandes liées entre agents de deux catégories différentes n'est plus possible au prétexte d'un calendrier de parution/élaboration des mouvements qui ne le permettrait pas.

Pour la CGT Finances Publiques, cette situation est intolérable ! La possibilité de lier sa demande de mutation avec un agent-e d'une autre catégorie fait partie des règles de mutation. Cela va compliquer les choix de vie et l'organisation familiale de certains de nos collègues.

Pour toutes ces raisons, nous représentant-es de la CGT Finances Publiques revendiquons :

- la mise en place de règles de gestion pérennes accordant les meilleures garanties aux collègues,
- l'appel systématique de l'intégralité des listes complémentaires,
- une affectation la plus fine possible pour les mouvements nationaux (CAP Nationales) et les mouvements locaux (CAP Locales) ;
- que l'administration respecte le délai de séjour d'un an entre deux affectations et affecte les agents stagiaires RAN mission/structure. Pour le moins, nous demandons l'établissement de fiche de souhaits pour l'ensemble de nos collègues stagiaires.
- le respect de la règle de classement à l'ancienneté administrative lors des CAPN et CAPL;
- le respect du droit à mutation au choix de l'agent;
- l'augmentation du nombre de RAN et le maintien du zonage;
- l'arrêt des restructurations et fermetures de services, préjudiciables au maintien et au développement des missions de service public ;

Concernant le présent mouvement d'affectation locale au 1er septembre 2018 :

Les élu-es CGT Finances Publiques dénoncent l'absence de communication des fiches de souhaits des collègues affectés en direction ainsi que la situation des effectifs.

Nous signalons également une aggravation des postes vacants, malgré l'engagement de la DRFIP, dans le cadre de la mobilisation du mois de mai, du comblement des vacances d'emplois au 01/09/2018. Pour la CGT, c'est un déficit de près de 20 collègues que nous constatons à la DRFIP Nord au 01/09/2018. C'est inacceptable !

Par ailleurs, nous vous demandons de nous préciser les modalités d'affectations des collègues des RH dans l'attente de la mise en place de leurs nouveaux services.

En outre, la CGT tient à réaffirmer que les équipes EDR ne sont pas prévues pour combler les trop nombreux postes vacants.

Ensuite, nous tenons à réaffirmer notre opposition à la fusion des RAN :

Sur le Nord, vous avez décidé en 2017 de la fusion de résidences d'affectation nationale

(RAN) :

- de Denain et de Le Quesnoy avec la RAN de Valenciennes ;
- d'Armentières, de Roubaix avec Tourcoing.

Nous voyons aujourd'hui les conséquences prévisibles de cette décision : les collègues ont dû adapter leurs demandes de vœux, élargissant de fait les possibilités de mutations sur des postes non désirés. De plus, pour les collègues ALD sur une résidence, c'est une zone géographique étendue qui s'impose à eux, augmentant de fait, leur temps de transport.

Au contraire, nous vous rappelons que les élu.es CGT pointent depuis plusieurs années la taille de certaines RAN et proposent d'en découper certaines (notamment celle de Lille).

Pour la CGT, cette fusion des RAN est un pas de plus dans la mise en cause du droit du fonctionnaire à choisir son affectation, à décider de sa mobilité, pour aller vers une mobilité forcée.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet d'affectation locale.

Les élus et experts CGT Finances Publiques Nord
Laurent PERIN, Dominique THERY et Pierre-Jean BERTHOUMIEU

COMPTE-RENDU

Représentants de l'Administration :

Philippe ROMONT, Président de la CAPL

Guillaume SUBLET, Responsable RH

Philippe HACCART, RH

Antonia TISNE, RH

Chloe VANPEPERSTRAETE, RH

Cette CAP avait à l'ordre du jour le mouvement local de mutations : la direction a présenté le mouvement local proprement dit, ainsi que les mesures de gestion (ALD, détachement, direction).

Pour la CGT, cette CAP se déroule dans un contexte en termes d'effectifs très dégradé, ce qui rend insupportable la situation dans de nombreux services.

Avec les propositions de la direction, de nombreux services se retrouvent avec des déficits très importants d'inspecteurs (Trésoreries d'Armentières, Bailleul, Cambrai municipale, PCE de Douai, 3ème BDV à Lille...).

Sur le mouvement local proprement dit :

Sur l'ensemble des postes fixes (hors postes direction), l'ancienneté a été respectée, et le mouvement a été établi selon les vœux des collègues.

Il n'y a pas de modification par rapport au projet publié sur Ulysse59.

La CGT a demandé plus de transparence concernant les vœux exprimés par les collègues affectés en Direction et plus de finesse quant aux possibilités des postes offerts, afin que les collègues puissent étendre leurs choix en toute connaissance. La CGT a également réclamé un état précis des effectifs en Direction, par service, pourtant promis par la direction l'année dernière.

Une demande a été formulée concernant les lieux de stage (exam pro, LA, concours...), qui doivent être connus rapidement.

Puis, la CAP a examiné quelques situations particulières d'agents figurant au mouvement général et dans les mesures de gestion (ALD, détachements...).

La CGT a alerté la Direction sur la situation critique de plusieurs divisions (notamment Division des affaires économiques) et de plusieurs services (PCE de Douai) .

La direction ***n'a modifié qu'à la marge ces choix de gestion initiaux***, quant bien même les collègues avaient souhaité changer d'affectation.

La CGT a de nouveau insisté sur les arbitrages de la Direction qui a souhaité ne pas renforcer certaines Divisions pourtant en difficulté.

A la demande de la CGT, la direction a précisé que le CSRH serait créé au 01/09/2018, et que les collègues y seront affectés à cette date. Il y aura une montée en puissance progressive jusqu'à l'activation du CSRH en janvier 2019.

Vote :

Pour : Administration

Contre : CGT, Solidaires, FO